

**VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 29 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : **13**
Nombre de membres présents : **11**
Nombre de membres ayant pris part au vote : **12**
Absents avec pouvoir : **1**
Absents sans pouvoir : **1**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué le vingt-trois avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Mr Jérôme MARCILIAC, Président du CCAS.

Etaients présents :

Mr Jérôme MARCILIAC, Mme Carine WECKERLIN, Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE, Mr Lionel DI SAPIO, Mr Denis PALMERINI, Mme Christine VALLET, Mr André MOUZON, Mr Patrick CASTELLO, Mme Annie CHAUVIN, Mme Jany PAUL, Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés donnant pouvoir :

Mr Jean Paul MARX à Mr Denis PALMERINI

Absents excusés : -

Absents :

Mr Jean Philippe DUMETZ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'action sociale et des familles

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Administration.

1 - Approbation du procès-verbal du 30/10/25

RAPPORTEUR : Jérôme MARCILIAC

M. le Président : Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier.

Avez-vous des observations ?

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune observation.

Je soumetts donc à votre approbation le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

11 voix POUR et 1 abstention de M. MOUZON André

Avez-vous des questions ? Pas de question

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte administratif du CCAS afférent à l'exercice 2025 ;

VU le Compte de gestion du CCAS afférent à l'exercice 2025 ;

Considérant que les opérations retracées dans le compte de gestion 2025 du CCAS sont régulières ;

Considérant que le compte de gestion 2025 du CCAS dressé par Monsieur le Comptable Public, n'appelle par ailleurs aucune observation ni réserve ;

APPROUVE sans observation ni réserve le Compte de Gestion pour 2025 dressé par Monsieur le Comptable Public.

Résultats budgétaires de l'exercice

62400 - CCAS DE LA FARE		Exercice 2025		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	16 437,64	224 684,09	241 121,73	
Titres de recette émis (b)	1 814,32	199 228,09	201 042,41	
Réductions de titres (c)		783,93	783,93	
Recettes nettes (d = b - c)	1 814,32	198 444,16	200 258,48	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (a)	16 437,64	224 684,09	241 121,73	
Mandats émis (f)		207 858,99	207 858,99	
Annulations de mandats (g)		1 645,78	1 645,78	
Dépenses nettes (h = f - g)		206 013,21	206 013,21	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	1 814,32		1 814,32	
(h - d) Déficit		7 569,05	7 569,05	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62400 - CCAS DE LA FARE		Exercice 2025			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	14 623,32		1 814,32		16 437,64
Fonctionnement	25 974,09		-7 569,05		18 405,04
TOTAL I	40 597,41		-5 754,73		34 842,68
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	40 597,41		-5 754,73		34 842,68

A L'UNANIMITE

4 - Compte administratif 2025

RAPPORTEUR : Carine WECKERLIN

Carine WECKERLIN : Je vous présente aujourd'hui le compte administratif 2025 du CCAS, qui constitue le bilan financier de l'année écoulée. Il retrace de manière fidèle l'ensemble des dépenses et des recettes réellement réalisées par le CCAS, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le Président du CCAS peut naturellement participer aux débats relatifs au compte administratif ; en revanche, il ne prend pas part au vote et se retire au moment de celui-ci.

Vous avez tous reçu le rapport de présentation du compte administratif, ce document retrace de façon synthétique mais néanmoins complète, les principaux enjeux financiers du bilan 2025.

En section de fonctionnement, les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 206 013,21 euros, dont 204 198,89 € de dépenses réelles de fonctionnement, soit un taux de réalisation de 91,62 % par rapport au budget voté.

Elles restent donc maîtrisées, dans un contexte pourtant marqué par des contraintes sur les charges de personnel.

- Total des dépenses 2025 : 0,00 euros
- Résultat de l'exercice 2025 : 1 814,32 euros
- Excédent de clôture 2024 : 14 623,32 euros
- Résultat de clôture 2025 : 16 437,64 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31

VU le rapport de présentation du compte administratif pour l'année 2025 du CCAS de la Fare les Oliviers ;

VU le compte administratif 2025 de la commune de la Fare les Oliviers ;

L'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte Administratif du CCAS pour 2025 ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2024		14 623,32 €		25 974,09 €		40 597,41 €
Résultat de l'exercice 2025		1 814,32 €	7 569,05 €		5 754,73 €	
Résultat de clôture 2025		16 437,64 €		18 405,04 €		34 842,68 €
Restes à réaliser						
Résultat définitif 2025		16 437,64 €		18 405,04 €		34 842,68 €

Retrait de Monsieur le Président

A L'UNANIMITE

La Présidente de séance donne la parole à M. Jérôme MARCILIAC pour présenter le point suivant.

5 - Affectation du résultat 2025

RAPPORTEUR : Jérôme MARCILIAC

M. le Président : L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est destinée à couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement.

Or, la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 18 405,04 €.

Le conseil d'administration n'a donc aucune obligation d'affecter son résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Je vous propose donc de conserver la totalité du résultat de 18 405,04 € en section de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 32 511,26 €. Elles comprennent principalement les aides facultatives aux personnes en difficulté, prévues à hauteur de 7 000 €, et l'hébergement du logiciel de gestion du CCAS.

La section d'investissement s'équilibre à 18 254,42 €.

Les crédits sont principalement prévus pour le renouvellement du matériel informatique, du mobilier et des équipements de téléphonie.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté et des dotations aux amortissements.

Avez-vous des questions ?

André MOUZON relève, en page 10 du rapport de présentation, que le budget inscrit au titre de la « participation aux frais de formation du personnel » est égal à zéro. Il souhaite que les agents municipaux puissent bénéficier de formations, en s'appuyant notamment sur la situation d'un administré dont le dossier MDPH a été refusé en 2024 en raison d'un dossier jugé incomplet.

Karine DERIVAZ précise qu'au sein de la fonction publique territoriale, la majorité des formations sont dispensées par le CNFPT, auquel la commune verse des cotisations patronales. Ces cotisations donnent accès à un large panel de formations sans facturation individuelle, contrairement à un organisme de formation classique, ce qui explique l'absence de crédits spécifiques inscrits au budget à ce titre.

Sandrine MIQUELAJAUREGUI indique par ailleurs que le CCAS accompagne les administrés dans la constitution de la partie administrative des dossiers MDPH et que les justificatifs médicaux, établis par les médecins, sont bien annexés aux dossiers transmis.

Comme pour le compte administratif souhaitez-vous voter le budget par chapitre ou, si vous avez un vote identique pour chaque chapitre, voulez-vous voter les chapitres dans leur ensemble ?

Il est accepté à l'unanimité d'émettre un vote uniforme sur la totalité.

En dépenses comme en recettes :

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT, la prévision budgétaire est de 18 254,42 €

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT, la prévision budgétaire est de 236 915,04 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 du CCAS tant en dépenses qu'en recettes conformément à l'exposé ci-dessus, section par section, chapitre par chapitre,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 18h23

Le Président

Mr Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine